

des délations pour inspirer au sieur Péan la confiance la plus légitime. Il oppose aux traits que quelques imposteurs lui lancent le cri public de la Colonie, le témoignage unanime de tous ses Supérieurs, & il réunit aux preuves victorieuses de son innocence les considérations naissantes de ses services personnels, de ceux de ses peres, & de la famille à laquelle il s'est allié.

Monsieur DUPONT, Conseiller-Rapporteur.

M^e AUBRY, Avoca.

BOUDOT, Proc.

PAG
po
Ibid. lig
la
Page 14
Page 18
de
qu
Page 20
Page 27
ne
da
Pé
ga
ria
a j
fes
fel
pr
Page 28
pa
ch
m
po
C
qu